

## DÉLIBÉRATION N°DL20220066 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**CATALOGUE TARIFAIRE 2022 - COMPLÉMENT**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond propose un ensemble de services publics dans plusieurs grands domaines d'activités : affaires scolaires, archives, conservatoire, enfance, etc... Ces services font l'objet d'une tarification, due par tout usager, révisée d'année en année afin de tenir compte de différents facteurs susceptibles de la modifier.

Lors du conseil municipal du mois de décembre 2021, l'assemblée délibérante a été amenée à se prononcer sur les tarifs des services aux usagers valables du 1er janvier au 31 décembre 2022. Toutefois, certains tarifs chevauchent deux exercices comptables de par leur nature et le public auquel ils s'adressent. En outre, il peut également être parfois nécessaire de préciser certains tarifs présentés au mois de décembre de l'année précédente.

C'est l'objet du présent rapport qui vise pour l'essentiel à fixer les tarifs pour la période 2022 / 2023, des prestations et services locaux suivants :

- affaires scolaires ;
- centre nautique Roger Couderc ;
- conservatoire ;
- culture ;
- enfance ;
- jeunesse ;
- médiathèque ;
- sécurité juridique et tranquillité publique ;
- sports ;
- locations de salles.

Afin d'obtenir une vue globale, il est proposé un recueil complet des différents tarifs applicables présenté en annexe.

La présentation de ce catalogue est regroupée par services et activités. Pour chacun de ces regroupements, il est précisé les modalités, la référence à un quotient familial et/ou à un revenu, ainsi que le mois de prise d'effet du nouveau tarif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre                    M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

4 abstentions            Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M.  
Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les compléments du catalogue tarifaire des produits et services communaux pour la période 2022 / 2023 tels que décrits en annexe de cette délibération.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD